

## **Question 1 La norme CAN/CSA C22.3no. 6-M91**

**Fournir une copie papier (voir Bibliothèque HQ)**

**Nous sommes dans l'impossibilité de vous fournir une copie de la norme compte tenu des droits d'auteurs. Par contre, ce document doit être disponible à la bibliothèque nationale du Québec (à Québec).**

## **Question 2 Entreposage au poste Bout-de-l'Île**

Le site du poste Bout-de-l'Île accueille le matériel pour la construction et l'entretien des lignes, des postes et des centrales. Les matériaux entreposés comportent entre autres:

- Acier de pylônes
- Poteaux
- Câbles
- Quincaillerie diverse
- Pièces d'automatisme pour les centrales
- Pièces d'acier
- Matériel à bain d'huile essentiellement pour les transformateurs et les disjoncteurs
- Génératrices d'urgence entreposées autant dans un entrepôt qu'à l'extérieur
- Réservoirs enfouis à diesel et à essence
- Garage d'entretien des véhicules et toute la machinerie incluant des bonbonnes à acétylène.

Le poste Bout-de-l'Île comprend essentiellement des équipements électriques tels que; des transformateurs, des disjoncteurs, des sectionneurs, de l'appareillage de mesure ainsi qu'un bâtiment de commande.

D'autres bâtiments servent d'espaces administratifs pour loger les employés du poste et des entrepôts.

### **Question 3    Faire passer le gazoduc de SCGM sur le terrain du poste Bout-de-l'Île**

Ce site est stratégique pour Hydro-Québec TransÉnergie puisqu'il sert d'entrepôt pour des équipements et des pièces indispensables à la construction des nouveaux projets ainsi qu'à l'entretien du réseau actuel.

De manière générale, le site d'entreposage est utilisé à sa pleine capacité. Selon les projets en cours (construction de centrales, de postes et de lignes de transport), l'espace peut même devenir insuffisant.

De plus, le poste actuel est appelé à accroître sa capacité et pourrait éventuellement être converti en un poste à 735 kV. Ceci impliquerait nécessairement un besoin d'espace additionnelle pour l'installation de l'appareillage supplémentaire et pour les emprises des nouvelles lignes. Ce projet est présentement à l'étude et pourrait voir le jour en 2008 puisque les postes Boucherville et Duvernay (Laval) à 735 kV arrivent à leur pleine capacité.

Le site Bout-de-l'Île est donc un endroit essentiel pour le développement futur du réseau d'Hydro-Québec. De ce fait, Hydro-Québec ne peut céder le droit de servitude qui serait requis par Gaz Métropolitain pour le passage du gazoduc sur le terrain du poste Bout-de-l'Île.

#### **Question 4 Les études techniques:**

Hydro Québec TransÉnergie a demandé à SCGM d'effectuer trois études techniques afin d'assurer la sécurité des installations (HQ et SCGM). Ces études sont habituellement réalisées par des spécialistes dans le domaine.

1. Une étude d'impact sur les lignes de transport en cas d'une rupture accidentelle du gazoduc fut réalisée. Nous avons pris connaissance de cette étude. Il faut mentionné que la probabilité d'un tel incident est très faible tel que était exprimé par SCGM lors des audiences les 25 et le 26 mai dernier.
2. Une étude sur la protection cathodique du gazoduc est normalement effectuée lors de la phase d'ingénierie du projet. L'étude déterminera les mesures de mitigation à installer par SCGM afin d'éliminer l'effet de l'induction sur leur gazoduc.

La protection cathodique est une pratique courante dont la technologie est considérée à maturité. Jusqu'à maintenant, Hydro-Québec TransÉnergie n'a relevé aucune aggravation de corrosion de ses installations due à la présence d'un gazoduc.

Cependant, par mesure préventive, Hydro Québec effectuera un suivi de l'état de ses installations avant et après la mise en exploitation du gazoduc. Ceci afin d'évaluer l'efficacité de la protection cathodique du gazoduc et de prévenir une détérioration de ses équipements.

3. Une étude sera réalisée afin de déterminer la grosseur des anodes sacrificielles requises pour acheminer le courant lors d'un défaut sur nos lignes de transport. Ainsi, advenant un courant de défaut, ce dernier sera capté par les anodes sacrificielles installées le long de la conduite. Conséquemment, la conduite de gaz ne sera pas endommagée.

**Question 5** Liste de repères pouvant permettre de situer les croisements illustrés sur la carte de l'occupation des emprises d'Hydro-Québec dans l'est de Montréal

Voir carte fournie en annexe (une copie des plans en papier ainsi qu'un CD seront envoyés par courrier spécial à votre attention)

## **Question 6    Autres gazoducs longeant des lignes électriques.**

Depuis environ 20 ans, les lignes d'Hydro-Québec et des gazoducs appartenant à Gaz Métropolitain, Enbridge, Pétromont et Union Carbide ont partagé la même emprise.

Une recherche détaillée est en cours pour obtenir les renseignements demandés. Jusqu'à maintenant, Hydro-Québec TransÉnergie a recensé trois occupations longitudinales de ses emprises par des gazoducs.

- À Ste-Thérèse de Blainville, un gazoduc de la compagnie Pipelines TransNord inc. longe l'emprise de deux lignes à 120 kV sur environ 1 km. Cette entente date du début des années 1990.
- À Laval, un gazoduc parcourt une emprise de lignes à 120 kV sur une distance approximative de 3 km.
- En Abitibi, un gazoduc longe sur une distance de 16 km les lignes à 120 kV qui relient Val-d'Or au poste Louvicourt.